



BULLETIN MUNICIPAL n°45

EDITO

Pour la première fois depuis le début de la V^e République, les Français étaient appelés aux urnes après un mandat de 7 ans.

Dimanche 9 mars, au terme du 1^{er} tour, les électeurs de Charbonnier les Mines ont décidé d'accorder leur confiance à notre liste « Gauche Plurielle ».

Au nom de toute mon équipe municipale, je vous remercie chaleureusement de la confiance que vous nous avez accordée.

Je ne pouvais écrire ce premier édito de notre nouvelle mandature sans rendre un hommage appuyé à nos prédécesseurs et tout particulièrement à notre ancien maire qui, pendant 37 ans, a œuvré pour le bien de notre commune.

Je tiens également à apporter mon soutien indéfectible aux bénévoles qui, au sein des différentes associations, s'efforcent d'animer notre commune.

Les conseillers municipaux de Charbonnier les Mines se sont mis au travail et ont à cœur de mener à bien le programme qui vous a été présenté pour poursuivre le développement de notre commune et être à l'écoute de vos problèmes quotidiens.

Le Maire,
P. BERTHELOT

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Suite au renouvellement du conseil municipal, quelques changements sont intervenus dans l'ouverture du secrétariat de mairie.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- **Mardi de 14 H 00 à 16 H 00 avec la présence de M. PAULET Sébastien, adjoint aux travaux**
- **Mercredi de 09 H 00 à 12 H 00 avec M. BERTHELOT Pascal, maire**
- **Jeudi de 09 H 00 à 11 H 00 avec M. LASCOVITCH Laurent, adjoint à la culture, aux sports**
- **Vendredi de 14 H 00 à 16 H 00 avec Mme LESAIN Nicole, adjointe aux affaires sociales**
- **Samedi de 09 H 00 à 12 H 00 avec Mme JACQUET Marie-Laure, adjointe aux finances et à l'administration générale**

SOMMAIRE

<i>Page 1</i>	<i>Edito</i>	<i>Page 4</i>	<i>Consultation sur l'eau</i>
	<i>Horaires Mairie</i>		<i>Marché hebdomadaire</i>
	<i>Sommaire</i>		<i>14 Juillet</i>
<i>Page 2</i>	<i>Travaux</i>	<i>Page 5</i>	<i>Conseil des jeunes</i>
	<i>Infos divers</i>		<i>Nouvelles du C.C.A.S.</i>
<i>Page 3</i>	<i>Station d'épuration</i>	<i>Page 6</i>	<i>Sécurité</i>
	<i>Réglementation des feux</i>		

Projet : Ecole élémentaire



Les travaux de réfection et d'agrandissement de l'école élémentaire devraient débuter après les grandes vacances.

Il s'agit de remettre aux normes les locaux actuels, de créer une nouvelle salle de classe ainsi qu'un CDI/Médiathèque.

La restructuration concerne deux des trois salles de classes existantes. Il s'agit de résoudre en priorité les problèmes posés par leur orientation au Sud.

L'extension contient une nouvelle salle de classe (celle jouxtant la Mairie servira alors de salle de réunion et de bureau du

Directeur) et un CDI/Médiathèque, centre de documentation scolaire, ouvert également aux personnes extérieures à l'école. Une entrée sera créée sur la place de la Liberté bien distincte de celle de l'école.

Les toilettes seront entièrement réaménagées.

L'entrée de l'école qui jusqu'ici se faisait par l'angle Nord-Ouest, place de la Liberté, sera déplacée rue de la Liberté, sous l'actuel préau. Les véhicules pourront accéder à la cour par une entrée créée vers la caserne des pompiers.

Enfin, la cour devrait également faire l'objet d'un traitement particulier (végétation, aires de jeux).

Dès la rentrée scolaire 2008 et ceci jusqu'à la fin des travaux, les classes seront réparties comme suit :

Maison des Associations : classe de CM1/CM2 et classe de CE1/CE2,

Ecole maternelle : classe de GS /CP et classe enfantine.

P. BERTHELOT.

Point sur les travaux

Les travaux réalisés place de la Croix du saule et rue du château sont en phase terminale.

Des travaux d'entretien de voirie sont actuellement à l'étude pour une programmation à l'automne. Seront concernés chemin de Bellevue, le parking du cimetière, lotissement la Pierre Blanche, etc.....

Nous sommes dans une période où la végétation sur les trottoirs est la plus dense si l'entretien n'est pas régulier. Les employés communaux s'attachent à faire le maximum. Mais n'oublions pas que chaque habitant doit entretenir son devant de propriété.

S. PAULET

CARTES D'IDENTITE et PASSEPORTS

Nous vous rappelons que les demandes concernant les pièces d'identité (carte d'identité et passeport) se font à la mairie du lieu de domicile. N'attendez pas le dernier moment pour accomplir ces formalités. A l'approche des vacances d'été, les délais s'allongent. Actuellement, pour la délivrance d'une carte nationale d'identité, le délai est de 3 semaines, pour un passeport, 6 semaines.

STATION D'ÉPURATION

La station d'épuration de Charbonnier les Mines connaît quelquefois des dysfonctionnements liés aux produits utilisés par les particuliers.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser dans la station d'épuration, et, donc dans le réseau d'eaux usées :



- Tous les produits avec une croix noir sur fond orange.
- Tous les produits pétroliers (White spirit, pétrole, huiles de vidange, etc.....)
- Les résidus de peintures, les huiles de friture, les lingettes de nettoyage
- L'eau de javel en grande quantité (préférez les pastilles pré-dosées)
- Les protections féminines (tampons, serviettes), les cotons-tiges, les préservatifs

Pensez aux employés qui entretiennent la station d'épuration.
De plus, cela risque de colmater le lit d'infiltration.

LA STATION D'ÉPURATION N'EST PAS UNE POUBELLE !!

REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR DE L'ÉCOBUAGE DANS LE PUY DE DOME

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 06/06/07.

Cet arrêté précise que :

- les feux de plein air (y compris chez un particulier) sont interdits du 1er février au 30 avril et du 1er juillet au 30 septembre ;
- seul le brûlage des déchets végétaux constitués de bois provenant des débroussaillages, de la taille des haies, arbres et verdure est autorisé à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, de 25 m des voies de circulation, conduites ou stockages de produits ou gaz inflammables, de 10 m des lignes électriques ou téléphoniques ;
- aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h ;
- le feu doit rester sous surveillance permanente d'au moins 1 personne avec à disposition immédiate des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment ;
- une bande de 5 mètres de largeur doit être nettoyée autour de la surface ou du tas à brûler.

En dehors des périodes d'interdiction, les déchets brûlés doivent être secs afin d'éviter des fumées trop conséquentes qui incommoderaient le voisinage.

A noter que les habitants de Charbonnier les Mines ont la possibilité de déposer leurs déchets verts les lundis matin et les vendredis après-midi à la plate-forme de compostage ou en déchetterie à Brassac les Mines.

De plus, des bio-composteurs individuels sont en vente au SICTOM Issoire Brioude ☎ 04-71-50-32-92.

Tout manquement aux règles édictées pourra être puni de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

L'EAU C'EST LA VIE

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS. EN 2008, L'EAU VOUS CONSULTE

Du 15 avril au 15 octobre 2008, l'agence de l'eau du Bassin Loire-Bretagne organise une consultation publique. Nous avons reçu courant mai dans nos boîtes aux lettres un questionnaire qui nous permettra d'exprimer un avis.

La qualité de l'eau est d'une importance vitale pour nos rivières, pour toutes nos entreprises, nos communes, nos activités, pour chacun d'entre nous.

La politique de l'eau, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre sont en débat afin de répondre à l'évolution de nos besoins en eau. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, basée sur les objectifs à atteindre, le programme d'action à mener, les coûts associés et les délais nécessaires.

Chacun d'entre nous est invité à s'exprimer sur cette stratégie : est-elle assez ambitieuse en termes de délais et de qualité visée ? Les efforts à fournir sont-ils acceptables ?

Pour avancer ensemble vers le bon état de toutes les eaux, rivières, plans d'eau, eaux souterraines ou côtières ?

Notre Commune espère une participation active de vous tous à cette consultation publique. Comment donner son avis ? En répondant sur le site Internet www.prenons-soin-de-leau.fr ou en retournant gratuitement par la poste le questionnaire adressé à tous les foyers.

Le retour du marché hebdomadaire

- * Quoi de plus convivial qu'un marché pour donner un peu plus de vie à notre commune !
- * Afin de voir renaître le marché hebdomadaire, la municipalité s'est rapprochée de plusieurs commerçants ambulants qui vous proposent de venir découvrir leurs produits et leurs savoir-faire les mercredis matin à partir de 08h00, place de la liberté (le communal) à compter du 1^{er} juin.
- * La municipalité espère que ces premiers commerçants seront bientôt rejoints par d'autres qui viendront enrichir la gamme des produits présents.
- * Pour tous, ce marché pourra être l'occasion, non seulement de remplir son panier, mais aussi de se rencontrer et de permettre un moment convivial pour les habitants de la commune et des communes voisines. En attendant de vous y croiser

L. LASCOVITCH

14 Juillet 2008

La cérémonie du 14 juillet 2008 est l'occasion de célébrer la Fête Nationale.

- A 11h00 : départ de la mairie pour le traditionnel défilé du 14 juillet avec dépôt de gerbe au monument aux morts
- A 18h30 : dans la cour de l'école, les bénévoles, les sociétés locales participantes ainsi que le conseil municipal vous convient à venir participer pour la 4^{ème} année consécutive à un repas antillais. La réservation ci-jointe est à retourner en mairie avant le 28 juin.
- A 22h00 : distribution des lampions devant la cour de l'école pour le défilé.
- A 23h00 : rendez-vous Chemin de Bellevue pour venir voir le feu d'artifice qui sera suivi d'une soirée dansante dans la cour de l'école. Tout ceci est offert par la municipalité.

Venez Nombreux.

Conseil municipal des jeunes

Que faire pour les jeunes ? Pas de salles...pas de terrains de jeux.....Il faudrait...

Mais, en réalité, que veulent réellement nos jeunes ? Quelles sont leurs aspirations, leurs désirs ?

L'objectif premier de la Commune avait été de proposer aux plus jeunes des ateliers périscolaires avec le secret espoir que ces jeunes puissent par la suite, être des acteurs de la vie de notre Commune.

La communauté de Communes Lembron Val d'Allier a depuis pris la compétence « jeunesse » et propose ces activités sur l'ensemble de notre territoire. On note de plus une bonne fréquentation aux « soirées ados ». Nous estimons que ces actions ne sont que la première pierre de l'action que nous pouvons mener en direction des jeunes. Dans le cadre d'un projet éducatif national, l'équipe municipale souhaite mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes dès la fin de l'année 2008. L'idée maîtresse repose sur le fait que les jeunes ont beaucoup d'idées intéressantes mais n'ont que peu l'occasion de les concrétiser. Seule une structure peut leur permettre de les faire aboutir. Nous sommes convaincus que ce n'est pas en multipliant les actions en direction des jeunes, sans concertation préalable que nous les responsabiliserons, que nous leur permettrons d'agir sur notre territoire.

Les objectifs du Conseil Municipal des jeunes sont multiples :

- **Prendre en compte la parole des jeunes en leur permettant de participer à la vie de la Commune.**
- **Les initier au civisme et à la citoyenneté.**
- **Favoriser le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et les représentants élus.**

De part les propositions des jeunes qui seront émises au sein du Conseil, celui-ci devrait conduire à une amélioration de la politique pour la jeunesse ainsi que de la collectivité toute entière.

Concrètement le C.M.J. devrait être composé de 15 conseillers titulaires et 15 suppléants, âgés de 8 à 15 ans, et répartis en trois collèges (8/11 ans, 11/13 ans, 13/15 ans).

Tous les jeunes âgés de 8 à 15 ans seront conviés à une réunion d'information dès septembre 2008 puis un appel à candidatures sera lancé.

Les élections se dérouleront en mairie au suffrage universel direct et le dépouillement des votes se fera par les jeunes en présence d'adultes, membres du Conseil Municipal de la même manière que pour une élection officielle.

NOUVELLES DU C.C.A.S.

Suite aux élections municipales, le Centre Communal d'Action Sociale a vu le renouvellement de ses membres. Il est composé de 5 élus :

- M. BERTHELOT Pascal, Maire, Président
- Mme LESAIN Nicole, maire-adjoint
- M. LASCOVITCH Laurent, maire-adjoint
- Mme ANASTACIO Marie, conseillère municipale
- Mme SOUSA Noémie, conseillère municipale

Et de 4 membres désignés :

- Mme GEDRZEZAK Maguy
- Mme MANCEAU Evelyne
- Mme HOFFSTETTER Françoise
- Mme DEMENUS Fatia

Cette nouvelle équipe veut être à l'écoute des besoins et des difficultés de tous et de toutes. Comme par le passé, des manifestations en l'honneur de nos anciens seront programmées comme le repas de NOEL qui aura lieu dimanche 14 décembre 2008 à la salle polyvalente.

Le 31 mai 2008, la Commune, par ses représentants, a vécu un moment émouvant : les 100 ans de Mme Marie ARNAULD.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, les membres du C.C.A.S. l'ont invitée, entourée de sa famille (9 enfants, 24 petits-enfants, 31 arrière-petits-enfants et 5 arrière-arrière-petits-enfants) pour fêter cet évènement exceptionnel, préparé le plus discrètement possible avec l'aide de sa fille, Mme FOURNIER, pour que la surprise reste entière.

Ce fut pour tous et toutes, des instants de joie et de bonheur partagés.

BON ANNIVERSAIRE, Mme ARNAULD.

Pour information, le don du sang aura lieu à la salle polyvalente, le 25 juillet 2008 de 16 H 30 à 19 H 00. Venez nombreux.

Enfin, cette nouvelle équipe souhaiterait mener une réflexion et mettre en place des actions en direction des jeunes soit ponctuelles soit dans la durée.

N. LESAIN

Message de MONSIEUR SECURITE

LES BONS RÉFLEXES

Dans toutes les situations

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- ▶ Se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité : il ne faut pas gêner les secours.
- ▶ Se déplacer. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes et appliquent un Plan Particulier de Mise en Sécurité des Élèves (P.P.M.S.E.).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.
- ▶ Encombrer les lignes téléphoniques.
- Ne téléphonez pas. Libérez la ligne pour les secours.
- ▶ Fumer. Éviter toute flamme ou étincelle.
- Ni flamme, ni cigarette.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- ▶ Respecter le signal d'alerte.
- ▶ Disposer d'un poste de radio à piles.
- ▶ Écouter la radio et respecter les consignes.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Le Code national d'alerte

C'est un signal émis par une sirène :

- ▶ Le signal d'alerte
Voici ce que l'on entend : un son montant et descendant émis trois fois durant une minute. Il signifie « Confinez-vous et écoutez la radio ».
- 1 minute 1 minute 1 minute
- ▶ Le signal de fin d'alerte
Voici ce que l'on entend : un son continu de 30 secondes. Il signifie « vous pouvez maintenant sortir ».

Pour bien connaître le signal, vous pouvez l'écouter en appelant le numéro vert : 0800.50.7305 (appel gratuit).

Les numéros d'urgence

- ▶ Pompiers.....18
- ▶ Samu.....15
- ▶ Appel d'urgence.....112
- ▶ GDF.....04 73 91 09 09
- ▶ EDF.....n°azur 0 810 333 063

Fréquences des radios

- ▶ France Inter.....90.4 ou 90.8 MHz
- ▶ France Info.....105.5 MHz
- ▶ France Bleu Pays d'Auvergne.....102.5 MHz

Autres documents consultables

Le Document départemental sur les risques majeurs (D.D.R.M.), le Document communal synthétique (D.C.S.) et le Plan prévisible des risques naturels inondations (P.P.R.N.I.), élaborés par la Préfecture.

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63 / Fax 04 73 42 63 39
www.clermont-ferrand.fr

Service de Communication Ville de Clermont-Ferrand - Michel Morais - Impression : S.C

**Pour tout problème,
le correspondant
sécurité est Gilles
ZAJIC que vous
pouvez contacter en
mairie**